

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2702

6 novembre 2012

SOMMAIRE

3 P Lente Luxembourg S.à r.l.	129695	Shield Finance Co S.à r.l.	129686
Advantage Financial S.A.	129696	Shield Lux 2 S.à r.l.	129687
Advent PPF & Cy S.C.A.	129692	Shoreditch Investments Lux S.à r.l.	129657
Algeco/Scotsman Holding S.à r.l.	129696	SL Group SP S.à.r.l.	129690
A.M.E. Action Musique Export s.à r.l. ...	129696	Socfinaf S.A.	129691
AVOBONE Limited	129671	Société Hippique et d'Elevage S.A.	129687
Batilux Ecoconcept S.A.	129696	SOF International Hotel Holdings S.à r.l.	129691
Bellevue Funds (Lux)	129693	Sogescap Holding Luxembourg S.à r.l. ..	129687
Finmetal International S.à r.l.	129684	Solar Generation Holdings S.à r.l.	129687
JW 11X (LUX) S.à r.l.	129695	Sport 3000 S.A.	129690
Luxport	129683	Sport 3000 S.A.	129691
Orox Capital Investment	129694	Starlight Investments (Lux) GBP S.à r.l.	129657
REOF II S.à r.l.	129659	Stockhorn Properties S.à r.l.	129688
Resinvest S.à r.l.	129683	Syrtals International S.A.	129691
Rib Elec S.à r.l.	129684	Textilpar Investissements S.A.	129692
Robben Investments	129684	Themis Realty	129693
Roc Invest S.A.	129684	The Nile Growth Company	129692
Rollinger Investment Services S.A.	129653	The Van Daalen Group S.A.	129693
Rollinger Real Estate S.A.	129650	Transrent S.A.	129692
Ronndriesch 4 S.A.	129686	Valfrais-Lux S.A.	129694
RPM Group Lux S.à r.l.	129686	V-International S.A.	129693
SARL du Ried	129688	Willerfunds Management Company	129688
Saturn S.à r.l.	129683	Winfania Lux s.à r.l.	129694
Scenes d'Interieur S.à r.l.	129689	Witralux S.à r.l.	129695
SDB Mercurio S.à r.l.	129689	Zamataimmo S.A.	129695
Secapital S.à.r.l.	129660	Zebra Luxco II S.à r.l.	129666
SEE Car Park Investors SCA, SICAR	129690		
Seven Dials S. à r.l.	129662		
Shai Holding S.A.	129690		

Rollinger Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.919.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, Le premier octobre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) "NICINVEST S.A.", société anonyme, avec siège social à L-8126 Bridel, 2, rue Guillaume Stolz, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 114.331,

ici représentée par Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-7243 Béréldange, 48, rue du Dix Octobre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 25 septembre 2012,

laquelle procuration, signée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2) "Rollinger Investment Services S.A.", société anonyme, avec siège social à L-7243 Béréldange, 48, rue du Dix Octobre, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg,

ici représentée par son administrateur unique, à savoir Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles:

Titre I^{er} . Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Rollinger Real Estate S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Steinsel.

Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision de l'assemblée générale.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La durée de la société est indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut assurer son financement par ses fonds propres, par des crédits bancaires, par des avances accordées par les sociétés du groupe auquel elle appartient ou par des avances accordées par les associés de ce groupe. Ces avances peuvent prendre la forme de valeurs mobilières émises par la société.

La société ne peut faire appel à l'épargne publique.

La société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), divisé en trois cent vingt (320) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée «d'avis de cession» en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les deux mois de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles

s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze (15) jours commençant à courir à partir de la réception de l'information.

Les actionnaires étant admis à exercer leur droit de préemption, pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Le prix de cession des actions préemptées est toutefois payable en trois années par tranches trimestrielles égales et pour la première fois trois mois après que la cession soit devenue définitive.

L'exercice du droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai d'un mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil d'administration doit, dans un délai de trois mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions non préemptées ou doit faire racheter ces actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Titre II. Administration - Surveillance

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 10. Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer que si la majorité de ses administrateurs en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 11. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 12. La société se trouve engagée soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, soit par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Tous procès impliquant la société tant en demandant qu'en défendant, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son administrateur-délégué ou par un administrateur délégué à cet effet.

Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, associés ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; rééligibles et toujours révocables.

Titre III. Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Art. 15. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier mardi du mois de juin de chaque année, à onze heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 16. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 17. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Titre IV. Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 19. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pourcent (5%) à la formation ou à l'alimentation du fond de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve atteint dix pourcent (10%) du capital nominal.

L'assemblée générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre V. Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation, nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties déclarent se référer et se soumettre aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et à ses modifications ultérieures.

Disposition transitoire:

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. "NICINVEST S.A.", prénommée, cent soixante actions	160
2. "Rollinger Investment Services S.A.", prénommée, cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions	320

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparantes, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, déclarent se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire et prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Sont nommés administrateurs:
 - a) Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,

b) Monsieur Yves SIBENALER, employé privé, né le 20 mars 1978 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy,

c) Monsieur Wei ZHANG, employé privé, né le 18 juillet 1978 à Zhejiang (Chine), demeurant professionnellement à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy.

3.- Est nommé commissaire aux comptes:

Monsieur Jorge MENDES GUEDES, comptable, né le 7 février 1981 à Carrazeda de Ansiaes (Portugal), demeurant professionnellement à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy.

4.- Est nommé administrateur-délégué:

Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé.

5.- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-huit.

6.- Le siège social est établi à L-7327 Steinsel, 35, rue J. F. Kennedy.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Rollinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 octobre 2012. Relation: LAC /2012/46406. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132832/181.

(120175159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Rollinger Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 48, rue du Dix Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 171.913.

— STATUTS

L'an deux mille douze,

Le premier octobre,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Serge ROLLINGER, administrateur de sociétés, né le 13 mai 1981 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-7243 Béréldange, 48, rue du Dix Octobre.

Ledit comparant a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer par les présentes:

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Rollinger Investment Services S.A."

Art. 2. Le siège de la société est établi à Béréldange.

Le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'au moment où les circonstances seront redevenues complètement normales.

Un tel transfert ne changera rien à la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut assurer son financement par ses fonds propres, par des crédits bancaires, par des avances accordées par les sociétés du groupe auquel elle appartient ou par des avances accordées par les associés de ce groupe. Ces avances peuvent prendre la forme de valeurs mobilières émises par la société.

La société ne peut faire appel à l'épargne publique.

La société peut faire, en outre, toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Capital - Actions

Art. 5. Le capital social de la société est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), divisé en trois cent vingt (320) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives. Les actions de la société peuvent être créées, aux choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs d'une ou de plusieurs actions.

L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions (le «cédant») doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée «d'avis de cession» en indiquant le nombre des actions dont la cession est demandée, les noms, prénoms, profession et domicile des cessionnaires proposés ainsi que les prix de cession et les modalités de paiement.

Dans les deux mois de la réception de l'avis de cession, le conseil d'administration transmet la copie de l'avis de cession par lettre recommandée aux autres actionnaires.

Ces actionnaires auront alors un droit de préemption pour l'achat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun de ces actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. En aucun cas les actions ne peuvent être fractionnées; si le nombre des actions à céder n'est pas exactement proportionnel au nombre des actions pour lesquelles s'exerce le droit de préemption, les actions en excédent sont, à défaut d'accord, attribuées par la voie du sort et sous la responsabilité du conseil d'administration.

L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le conseil d'administration par lettre recommandée endéans les deux mois de la réception de l'avis de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption. Pour l'exercice des droits procédant de l'accroissement des droits de préemption des actionnaires suivant les stipulations du troisième paragraphe de cet article, les actionnaires jouiront d'un délai supplémentaire de quinze jours commençant à courir à partir de la réception de l'information.

Les actionnaires étant admis à exercer leur droit de préemption, pourront acquérir les actions au prix indiqué dans l'avis de cession. Le prix de cession des actions préemptées est toutefois payable en trois années par tranches trimestrielles égales et pour la première fois trois mois après que la cession soit devenue définitive.

L'exercice du droit de préemption pourra porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

En cas de non-exercice de l'intégralité du droit de préemption et en cas de cession envisagée des actions non préemptées à un non-actionnaire, le conseil doit approuver ou refuser le transfert. Si le conseil d'administration n'approuve ni refuse le transfert des actions dans un délai d'un mois, le transfert des actions est considéré comme approuvé. Si le conseil d'administration refuse le transfert des actions, le conseil doit, dans un délai de trois mois commençant à la date de son refus, trouver un acheteur pour les actions non préemptées ou doit faire racheter ces actions par la société en conformité avec les dispositions de la loi. Si le conseil d'administration ne trouve pas un acheteur ou si la société ne rachète pas ces actions dans ce délai, le transfert des actions est considéré comme approuvé.

La société peut racheter ses propres actions conformément à l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Art. 7. La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en sera de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier gagiste.

Art. 8. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs respectivement l'administrateur unique; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Administration - Surveillance

Art. 9. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si, à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et, s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 10. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins quinze jours avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Tout administrateur empêché peut donner par écrit délégation à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en son lieu et place.

Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Les résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur des copies multiples d'une résolution identique et peuvent être révélées par lettres, télégrammes, télex ou fax.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Lorsque la société comprend un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la société et son administrateur ayant eu un intérêt opposé à celui de la société.

Art. 11. Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux qui seront insérés dans un registre spécial et signé par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signées par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs ou l'administrateur unique.

Art. 12. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ou par les statuts de la société à l'assemblée générale, seront de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Art. 13. Le conseil d'administration peut déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs de ses membres. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination d'un ou de plusieurs administrateurs-délégués.

Art. 14. Le conseil d'administration pourra instituer un comité exécutif, composé de membres du conseil d'administration et fixer le nombre de ses membres. Le comité exécutif pourra avoir tels pouvoirs et autorité d'agir au nom du conseil d'administration que ce dernier aura déterminé par résolution préalable. A moins que le conseil d'administration n'en dispose autrement, le comité exécutif établira sa propre procédure pour la convocation et la tenue de ses réunions.

Le conseil d'administration fixera, s'il y a lieu, la rémunération des membres du comité exécutif.

Art. 15. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique représente la société en justice, soit en demandant, soit en défendant.

Les exploits pour ou contre la société sont valablement faits au nom de la société seule.

Art. 16. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée, en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 17. La surveillance des opérations de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique, qui fixe le nombre, leurs émoluments et la durée de leurs mandats, laquelle ne peut dépasser six ans.

Tout commissaire sortant est rééligible.

Assemblées

Art. 18. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le dernier mardi du mois de juin de chaque année, à dix heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration respectivement par l'administrateur unique ou le commissaire aux comptes. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 21. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 22. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 23. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pourcent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pourcent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 24. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Disposition générale

Art. 25. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire:

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour se terminer le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération:

Les statuts de la société ayant été établis, Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé, déclare souscrire à toutes les trois cent vingt (320) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Estimation des frais:

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille neuf cents euros (EUR 1.900,00).

Assemblée générale extraordinaire:

Et à l'instant le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

1.- Est nommé administrateur unique:

Monsieur Serge ROLLINGER, prénommé,

2.- Est nommé commissaire:

Monsieur Wei ZHANG, employé privé, né le 18 juillet 1978 à Zhejiang (Chine), demeurant professionnellement à L-7243 Béréldange, 48, rue du Dix Octobre.

3.- Le siège social est fixé à L-7243 Béréldange, 48, rue du Dix Octobre.

4.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de l'an deux mille dix-huit.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Rollinger, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 04 octobre 2012. Relation: LAC / 2012 / 46405. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Releveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132831/229.

(120174949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

**Shoreditch Investments Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Starlight Investments (Lux) GBP S.à r.l.)**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.473.

In the year two thousand and twelve, on the third of October.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary, residing at Luxembourg, Grand nuchy of Luxembourg, undersigned

There appeared:

Shoreditch Holdings Lux S.à r.l., (anc. Starlight Holdings (Lux) GBP S.à r.l.) a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 164 462, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2011, here represented by its Manager Mister Thierry Drinka, private employee, with professional address at 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg.

The appearing party is the shareholder of "Starlight Investments (Lux) GBP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée established in Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 164 473, incorporated by deed enacted by Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2011, published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on December 19, 2011 under number 3111. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party requested to the notary to enact:
That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "Shoreditch Investments Lux S.a r.l.";
2. Amendment of Article 2 of the Articles of Association of the Company to reflect such action;
3. Acknowledgement of the change of statutory seat to 5, rue Guillaume Kroll, L-2882 Luxembourg, as decided in a resolution voted by the Board of Managers on September 13, 2012.
4. Acknowledgment of the appointment of a new manager, Mrs Peggy Murphy, as decided in a resolution voted by the Shareholder on September 13, 2012.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from "Starlight Investments (Lux) GBP S.à r.l." into "Shoreditch Investments Lux S.à r.l."

Second resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The company's name is "Shoreditch Investments Lux S.a r.l."

Third resolution:

As a result of a decision taken by the managers of the Board in a resolution dated September 13, 2012 to transfer the statutory seat to 5, rue Guillaume Kroll, L-2882 Luxembourg, the sole shareholder resolves to ratify this decision.

Fourth resolution:

The sole shareholder reminds its resolution dated September 13, 2012 to appoint Mrs Peggy Murphy, born on January 23rd 1972 in Metz, France with professional address 5, rue Guillaume Kroll, L-2882 Luxembourg, as additional Manager of Shoreditch Investments Lux S.a r.l., with effective date September 13, 2012 for an undetermined period.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version en langue française

L'an deux mille douze, le trois octobre,

Pardevant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné

A comparu

Shoreditch Holdings Lux S.à r.l.», (anc. Starlight Holdings (Lux) GBP S.à r.l.), établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164 462, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 octobre 2011, ici représentée par son gérant Monsieur Thierry Drinka, employé privé, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg.

Laquelle partie déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée «Starlight Investments (Lux) GBP S.à r.l.», établie et ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164 473, constituée suivant acte reçu pardevant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg en date du 31 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 19 décembre 2011 sous le numéro 3111. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante a requis le notaire d'acter comme suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «Shoreditch Investments Lux S.à r.l.»;
2. Modification de l'article 2 des statuts de la société en conséquence;
3. Ratification de la décision du Conseil de Gérance réuni du 13 septembre 2012 concernant le transfert du siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-2882 Luxembourg;
4. Ratification de la nomination de Madame Peggy Murphy, telle que décidée dans une résolution de l'associée unique le 13 septembre 2012.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «Starlight Investments (Lux) GBP S.à r.l.» en «Shoreditch Investments Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La dénomination de la société sera «Shoreditch Investments Lux S.à r.l.»

Troisième résolution:

L'associé unique décide de ratifier la décision votée par les gérants dans une résolution du Conseil d'administration tenue le 13 septembre 2012, ayant transféré le siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-2882 Luxembourg.

Quatrième résolution:

L'associée unique rappelle sa résolution en date du 13 septembre 2012 de nommer Madame Peggy Murphy, née le 23 janvier 1972 à Metz, France, avec adresse professionnelle 5, rue Guillaume Kroll, L-2882 Luxembourg, en tant que nouveau membre du Conseil de gérance de la société Shoreditch Investments Lux S.à r.l. avec date effective du 13 septembre 2012 et pour une période indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents Euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: T. Drinka et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 octobre 2012. LAC/2012/46371. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132873/109.

(120175428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

REOF II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 126.591.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour REOF II S.à r.l.

Référence de publication: 2012132841/10.

(120175459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

In the year two thousand twelve, on the twentieth day of September.

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

KRUK S.A., a joint stock company, with registered office in Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Poland, duly represented by Mr Philippe PONSARD, ingénieur commercial, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal which after having been signed “ne varietur” by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration,

acting as sole member of SECAPITAL S.à.r.l. (the “Company”), a société à responsabilité limitée de titrisation, with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 108.305, incorporated on 17 May 2005 pursuant to a deed drawn up by M^e Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 1045 of 15 October 2005.

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time on 12 July 2012 pursuant to a deed drawn up by the undersigned notary, published in the “Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations” number 2186 of 3 September 2012.

The sole member, represented as above stated, requests the undersigned notary to document the following:

First resolution

The sole member resolves to increase the Company’s corporate capital by an amount of PLN 13,000,000 (thirteen million Polish zloty) in order to raise it from PLN 443,552,000 (four hundred forty-three million five hundred fifty-two thousand Polish zloty) to PLN 456,552,000 (four hundred fifty-six million five hundred fifty-two thousand Polish zloty) by the creation and issue of 13,000 (thirteen thousand) new Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, to be issued at par, against cash, and benefiting of the same rights and advantages as the presently issued Class A corporate units, and to allocate the new Class A corporate units to Compartment A.

The sole member also resolves to increase the legal reserve related to Compartment A by an amount of PLN 1,300,000 (one million three hundred thousand Polish zloty) to raise it from PLN 26,887,200 (twenty-six million eight hundred eightyseven thousand two hundred Polish zloty) to PLN 28,187,200 (twenty-eight million one hundred eighty-seven thousand two hundred Polish zloty).

Subscription - Payment

Thereupon appears KRUK S.A., predesignated, represented as above stated, who declares to subscribe to the 13,000 (thirteen thousand) newly issued Class A corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each and to fully pay them up together with the amount of the legal reserve’s increase, by a contribution in cash, so that the total amount of PLN 14,300,000 (fourteen million three hundred thousand Polish zloty) is as of today at the free disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

The sole member resolves to amend article five (5) of the Company’s Articles of Incorporation, which henceforth will read as follows:

“The corporate capital of the company is fixed at PLN 456,552,000 (four hundred fifty-six million five hundred fifty-two thousand Polish zloty) divided into 281,881 (two hundred eighty-one thousand eight hundred eighty-one) Class A corporate units, 27,342 (twenty-seven thousand three hundred forty-two) Class B corporate units, 15,736 (fifteen thousand seven hundred thirty-six) Class C corporate units, 24,385 (twenty-four thousand three hundred eighty-five) Class D corporate units and 107,208 (one hundred seven thousand two hundred eight) Class E corporate units with a nominal value of PLN 1,000 (one thousand Polish zloty) each, which have the same rights in all respects.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand three hundred fifty Euros (EUR 3,350.-).

The capital and legal reserve increase is estimated at EUR 3,469,944.31 (exchange rate on September 19, 2012: PLN 1 = EUR 0.242653).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

KRUK S.A., société anonyme, ayant son siège social à Ul. Legnicka 56, 54-204 Wroclaw, Pologne, ici représentée par Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

spécialement mandaté à cet effet par procuration donnée sous seing privé laquelle, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'associée unique de SECAPITAL S.à.r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée de titrisation, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à la section B, sous le numéro 108.305, constituée en date du 17 mai 2005 suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1045 du 15 octobre 2005.

Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu en date du 12 juillet 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2186 du 3 septembre 2012.

L'associée unique, représentée comme stipulé ci-dessus, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de PLN 13.000.000 (treize millions de zloty polonais) afin de le porter de son montant actuel de PLN 443.552.000 (quatre cent quarante-trois millions cinq cent cinquante-deux mille zloty polonais) à PLN 456.552.000 (quatre cent cinquante-six millions cinq cent cinquante-deux mille zloty polonais), par la création et l'émission de 13.000 (treize mille) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune, émises au pair, libérées en numéraire et bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales de catégorie A déjà existantes, et d'allouer les nouvelles parts sociales de catégorie A au Compartiment A.

L'associée unique décide également d'augmenter la réserve légale relative au Compartiment A à concurrence d'un montant de PLN 1.300.000 (un million trois cent mille zloty polonais) afin de la porter de son montant actuel de PLN 26.887.200 (vingtsix millions huit cent quatre-vingt-sept mille deux cents zloty polonais) à PLN 28.187.200 (vingt-huit millions cent quatre-vingt-sept mille deux cents zloty polonais).

Souscription - Libération

Ensuite a comparu KRUK S.A., prédésignée, représentée comme stipulé ci-dessus, qui a déclaré souscrire aux 13.000 (treize mille) nouvelles parts sociales de catégorie A d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et les libérer intégralement, ensemble avec le montant de l'augmentation de la réserve légale, le tout moyennant versement en numéraire, de sorte que le montant total de PLN 14.300.000 (quatorze millions trois cent mille zloty polonais) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à PLN 456.552.000 (quatre cent cinquante-six millions cinq cent cinquante-deux mille zloty polonais) représenté par 281.881 (deux cent quatre-vingt-un mille huit cent quatre-vingt-une) parts sociales de catégorie A, 27.342 (vingt-sept mille trois cent quarante-deux) parts sociales de catégorie B, 15.736 (quinze mille sept cent trente-six) parts sociales de catégorie C, 24.385 (vingt-quatre mille trois cent quatre-vingt-cinq) parts sociales de catégorie D et 107.208 (cent sept mille deux cent huit) parts sociales de catégorie E d'une valeur nominale de PLN 1.000 (mille zloty polonais) chacune et qui ouvrent les mêmes droits à tous égards.»

129662

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature, payables par la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à trois mille trois cents cinquante euros (EUR 3.350).

L'augmentation du capital et de la réserve légale est évaluée à EUR 3.469.944,31 (taux de change du 19 septembre 2012: PLN 1 = EUR 0,242653).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. PONSARD, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 septembre 2012. LAC/2012/44424. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 9 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132888/124.

(120174742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Seven Dials S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.280,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.218.

In the year two thousand and twelve, the twenty-eighth day of September,

Before Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Seven Dials S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 137.218. (the Company). The Company was incorporated on February 21, 2008 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated April 16, 2008, number 942. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on June 2, 2009 pursuant to a deed of Me Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated June 24, 2009, number 1120.

There appeared:

1. Belavista Holding S.à.r.l., a private limited liability company organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, and being registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 133. 894.

hereby represented by Ann Bruggeman, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Davy Property Holdings, a private unlimited company organised under the laws of Ireland, having its registered address at Davy House 49, Dawson Street, Dublin 2, Ireland, registered with the Irish Companies Registration Office under number 414.752.

hereby represented by Ann Bruggeman, jurist, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing parties have requested the undersigned notary to record the following:

I. That the appearing shareholders hold all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one thousand seven hundred eighty pounds sterling (GBP 1,780) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a

par value of one pound sterling (GBP 1) each, to fourteen thousand two hundred eighty pounds sterling (GBP 14,280) by way of the issuance of one thousand seven hundred eighty (1,780) new shares of the Company, with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in the item 2. above.

4. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the share capital increase adopted under item 2. above.

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and to any employee of TMF Luxembourg S.A., each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

6. Miscellaneous.

III. That after due deliberation the Meeting resolves to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented at the Meeting considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one thousand seven hundred eighty pounds sterling (GBP 1,780) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twelve thousand five hundred pounds sterling (GBP 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, to fourteen thousand two hundred eighty pounds sterling (GBP 14,280) by way of the issuance of one thousand seven hundred eighty (1,780) new shares of the Company, with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, with the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

Thereupon, Belavista Holding S.a r.l., prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the one thousand seven hundred eighty (1,780) new shares of the Company with a par value of one pound sterling (GBP 1) each, and to fully pay up such shares by a contribution in kind, consisting of a receivable having an aggregate amount of at least twenty-eight thousand three hundred eighty pounds sterling (GBP 28,380) (the Receivable) that Belavista Holding S.a r.l. has against the Company.

The contribution in kind of the Receivable in an aggregate amount of GBP 28,380 (twenty-eight thousand three hundred eighty pounds sterling) is allocated as follows:

- GBP 1,780 (one thousand seven hundred eighty pounds sterling) to the nominal share capital account of the Company; and

- GBP 26,600 (twenty-six thousand six hundred pounds sterling) to the share premium account of the Company.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of Belavista Holding S.ar.l. as at 30 June 2012 and signed for approval by the authorized representatives of Belavista Holding S.ar.l., and a certificate dated 28 September 2012 issued by the authorized representatives of Belavista Holding S.ar.l. stating that:

"1. Belavista Holding S.ar.l. is the full owner of the Receivable;

2. Belavista Holding S.ar.l. is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;

3. the attached balance sheet as at 30 June 2012 shows the Receivable in an amount of twenty-eight thousand three hundred eighty pounds sterling (GBP 28,380) is immediately due and payable by the Company to Belavista Holding S.ar.l.;

4. based on generally accepted accounting principles, the worth of the Receivable contributed to the Company is valued at least at twenty-eight thousand three hundred eighty pounds sterling (GBP 28,380) per the attached balance sheet and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;

5. the Receivable contributed to the Company is freely transferable by Belavista Holding S.ar.l. to the Company and it is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing their value; and

6. all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable contributed to the Company have been or will be accomplished."

The said certificate, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in capital, as follows:

Belavista Holding S.à.r.l.,	8,030 shares
Davy Property Holdings	<u>6,250 shares</u>
Total:	14,280 shares

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

"The capital of the Company is set at fourteen thousand two hundred eighty pounds sterling (GBP 14,280) represented by fourteen thousand two hundred eighty (14,280) shares with a nominal value of one pound sterling (GBP 1) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company and any employee of TMF Luxembourg S.A., each acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand eight hundred Euros (EUR 1,800.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-huitième jour du mois de septembre,

Pardevant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Seven Dials S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.218 (la Société). La Société a été constituée le 21 février 2008 suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 942 le 16 avril 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 2 juin 2009 suivant acte notarié de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1120 le 24 juin 2009.

Ont comparu:

1. Belavista Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133. 894.

ici représentée par Ann Bruggeman, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; et

2. Davy Property Holdings, une société à responsabilité illimitée de droit irlandais (private unlimited company), dont le siège social est établi à Davy House 49, Dawson Street, Dublin 2, Irlande, immatriculée au Companies Registration Office d'Irlande sous le numéro 414.752.

ici représentée par Ann Bruggeman, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les associés comparants détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation.

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille sept cent quatre-vingt livres sterling (GBP 1.780) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, à quatorze mille deux cent quatre-vingt livres sterling (GBP 14.280) par l'émission de mille sept cent quatre-vingt (1.780) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital mentionnée au point 2. ci-dessus.

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 2. ci-dessus.

5. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout employé de TMF Luxembourg S.A., chacun exerçant de façon individuelle, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

6. Divers.

III. Après délibération, l'Assemblée décide d'adopter les résolutions suivantes:

Première résolution

Comme la totalité du capital social est représentée à l'Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille sept cent quatre-vingts livres sterling (GBP 1.780) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents livres sterling (GBP 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune, à quatorze mille deux cent quatre-vingt livres sterling (GBP 14.280) par l'émission de mille sept cent quatre-vingt (1.780) nouvelles parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune, avec les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital comme suit:

Souscription - Libération

Sur ces faits, Belavista Holding S.à r.l., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à mille sept cent quatre-vingt (1.780) nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune et accepte de les libérer intégralement par un apport en nature, consistant en une créance d'un montant global d'au moins vingt-huit mille trois cent quatre-vingt livres sterling (GBP 28.380) (la Créance) que Belavista Holding S.à r.l. détient envers la Société.

L'apport en nature de la Créance d'un montant total de GBP 28.380 (vingt-huit mille trois cent quatre-vingt livres sterling) sera affecté comme suit:

- GBP 1.780 (mille sept cent quatre-vingt livres sterling) au compte de capital social de la Société; et
- GBP 26.600 (vingt-six mille six cents livres sterling) au compte de prime d'émission de la Société.

La valeur de l'apport en nature de la Créance à la Société est prouvée entre autre par un bilan de Belavista Holding S.à r.l. daté du 30 juin 2012 et signé pour approbation par les représentants autorisés de de Belavista Holding S.à r.l., et un certificat daté du 28 septembre 2012 émis par les représentants autorisés de Belavista Holding S.à r.l., attestant que:

1. «Belavista Holding S.à r.l. est le propriétaire de plein droit de la Créance;
2. Belavista Holding S.à r.l. est le seul ayant droit à la Créance, et peut librement en disposer;
3. Le bilan joint, daté du 30 juin 2012 montre également la créance d'un montant de vingt-huit mille trois cent quatre-vingts livres sterling (GBP 28.380) due immédiatement par la Société à Belavista Holding S.à r.l.;
4. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société est évaluée, conformément au bilan joint, à au moins vingt-huit mille trois cent quatre-vingt livres sterling (GBP 28.380) et depuis le bilan, aucun changement matériel qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société n'a eu lieu.
5. la Créance apportée à la Société est librement cessible par Belavista Holding S.à r.l. à la Société et elle n'est soumise à aucune restriction ni grevée d'aucun nantissement ou privilège limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur; et
6. toutes les formalités requises pour le transfert de la pleine propriété de la Créance apportée à la Société ont été ou seront effectuées.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de prendre acte que la participation dans la Société est, à la suite de l'augmentation de capital, la suivante:

Belavista Holding S.à r.l.	8.030 parts sociales
Davy Property Holdings	<u>6.250 parts sociales</u>
Total:	14.280 parts sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à quatorze mille deux cent quatre-vingt livres sterling (GBP 14.280) représenté par quatorze mille deux cent quatre-vingts (14.280) parts sociales d'une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) chacune.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué par résolution de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts».

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout employé de TMF Luxembourg S.A., chacun agissant individuellement, pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille huit cents Euros (1.800,- EUR).

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. BRUGGEMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46701. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132893/234.

(120175156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Zebra Luxco II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.002,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 169.025.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-sixth day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

Zebra Luxco I S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.021 (the "Sole Shareholder");

represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5 Rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy-holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Zebra Luxco II S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") organized and existing under the laws of Luxembourg, with its registered address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.025 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by the undersigned notary on 8 May 2012, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations". The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg on 20 June 2012, not yet published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations".

II.- The 20,001 (twenty thousand one) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollar) to USD 20,002 (twenty thousand two United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a global share premium in an amount of USD 346,500,001 (three hundred forty-six million five hundred thousand one United States Dollars), of which USD 0.10 (ten Cents) shall be allocated to the legal reserve, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of shares in Zebra Jersey Holdings I Limited;

3. Subscription and payment by Zebra Luxco I S.a r.l. of the 1 (one) new share by way of a contribution in kind;

4. New composition of the shareholding of the Company;

5. Amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,001 (twenty thousand one United States Dollars) to USD 20,002 (twenty thousand two United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), to be fully paid up through a contribution in kind as described below (the "Contribution"), subject to the payment of a global share premium amounting to USD 346,500,001 (three hundred forty-six million five hundred thousand one United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), out of which USD 0.10 (ten Cents) shall be allocated to the legal reserve.

Third resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the Contribution as described below.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal who declares to subscribe to the New Share. The New Share and the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution as described below.

Description of the Contribution

The Contribution made by the Sole Shareholder, in exchange of the issuance of the New Share and the payment of the Share Premium, is composed of 3 (three) ordinary shares in Zebra Jersey Holdings I Limited, a limited company organized and existing under the laws of Jersey, having its registered office in Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey, JE4 9WG, and registered under number 110802, representing 100% of its total issued shares.

Valuation

The Contribution is valued at USD 346,500,002 (three hundred forty-six million five hundred thousand two United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 26 June 2012 and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company

Managers' intervention

Thereupon intervene:

a) Todd Naughton, residing professionally at 475 Half Day Road, Suite 500 Lincolnshire, Illinois 60069, United States, manager of category A;

b) Stephen Michael Piercey, residing professionally at Dukes Meadow, Millboard Road Bourne End, Buckinghamshire SL85XF, United Kingdom, manager of category A;

c) Mark Vrijhoef, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B; and

d) Pierre Claudel, residing professionally at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, manager of category B.

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy contained in the above statement of contribution value.

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Zebra Luxco I S.à r.l.: 20,002 (twenty thousand two) shares.

The notary acts that the 20,002 (twenty thousand two) shares representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 20,002 (twenty thousand two United States Dollars), represented by 20,002 (twenty thousand two) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the Contribution, have been estimated at about seven thousand euro (€ 7,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder of the person appearing, such proxy-holder of the person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-sixième jour du mois de juin

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Zebra Luxco I S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.021 Associé Unique»);

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle sise au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration ayant été paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, ainsi représentée, a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Zebra Luxco II S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit Luxembourgeois, ayant son siège social sis au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.025 (la «Société»), constituée par acte notarié du notaire soussigné en date du 8 Mai 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par Maître Francis Kessler, notaire établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 20 juin 2012, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II.- Les 20,001 (vingt mille une) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation préalable;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille un Dollars Américains) à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 346,500,001 USD (trois cent quarante-six millions cinq cent mille un Dollars Américains) dont un montant de 0,10 USD (dix cents) sera alloué à la réserve légale, le tout devant être libéré par apport en nature consistant en des parts sociales de Zebra Jersey Holdings I Limited;

3. Souscription et paiement par Zebra Luxco I S.à r.l. de 1 (une) nouvelle part sociale par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition de l'actionariat de la Société;

5. Modification du premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la société; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que l'ensemble de la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société, d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.001 USD (vingt mille un Dollar Américain) à 20.002 USD (vingt mille deux Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la «Nouvelle Part Sociale»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'apport en nature tel que définis ci-après Apport») moyennant le paiement d'une prime d'émission totale d'un montant de 346,500,001 USD (trois cent quarante-six millions cinq cent mille un Dollars Américains) à verser sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission») dont un montant de 0,10 USD (dix cents) sera alloué à la réserve légale.

Troisième résolution

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport décrit ci-dessous.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précité, en vertu d'une procuration sous seing privé et déclare souscrire à la Nouvelle Part Sociale. La Nouvelle Part Sociale et la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par l'Apport décrit ci-après.

Description de l'Apport

L'Apport fait par l'Associé Unique, en échange de l'émission de la Nouvelle Part Sociale et du paiement de la Prime d'Emission, est composé de 3 (trois) parts sociales détenues dans Zebra Jersey Holdings I Limited, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Jersey, ayant son siège social sis à Ogier House, The Esplanade, St Hélier, Jersey, JE4 9WG et immatriculée sous le numéro 110802, représentant 100% du total de ses parts émises.

Evaluation

L'Apport s'élève à 346,500,002 USD (trois cent quarante-six millions cinq cent mille deux Dollars Américains).

Cette évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 26 juin 2012, laquelle restera annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Intervention des gérants

Interviennent ensuite:

- a) Todd Naughton, résidant professionnellement au 475 Half Day Road, Suite 500 Lincolnshire, Illinois 60069, Etat-Unis, gérant de catégorie A;
- b) Stephen Michael Piercey, résidant professionnellement à Dukes Meadow, Millboard Road Bourne End, Buckinghamshire SL85XF, Royaume-Uni, gérant de catégorie A;
- c) Mark Vrijhoef, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B; et
- d) Pierre Claudel, résidant professionnellement au 65 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B.

tous représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, en vertu d'une procuration sous seing privé contenue dans la déclaration sur la valeur de l'apport.

Reconnaissent avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, engagés juridiquement en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, consentent expressément avec la description de l'Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Quatrième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, l'actionnariat de la Société est désormais composé de:
- Zebra Luxco I S.à r.l.: 20.002 (vingt mille deux) parts sociales.

Le notaire témoigne que les 20.002 (vingt mille deux) parts sociales représentant le capital social total de la Société, sont représentées de telle sorte que l'assemblée peut valablement décider de la résolution à prendre ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à USD 20.002 (vingt mille deux Dollars Américains) représenté par 20.002 (vingt mille deux) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification ne sera faite à cet article.

Estimation des frais

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à sept mille euros (€ 7.000,-).

Aucun autre point n'ayant été soulevé, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour figurant en tête de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que, sur demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2012. Relation: EAC/2012/8537. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132964/228.

(120174734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

AVOBONE Limited, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 171.935.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the fifth day of October;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

The company AVOBONE N.V., having its registered office in Kaya Richard J. Beaujon, Landhuis Joonchi, Curacao, registered with the Commercial Registry under number 11781 (0),

here represented by Mr. Fabrice GEIMER, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party has requested the undersigned notary to record the following:

I. that AVOBONE N.V., (the Sole Shareholder), is the sole holder of all shares of AVOBONE Limited, a company organized and existing under the laws of the Isle of Man, having its corporate seat at P.O. Box 227 Clinch's House, Lord Street, Douglas, Isle of Man IM99 1RZ and registered with the Isle of Man Companies Registry under number 043001C (the Company).

II. that by resolution validly adopted by the sole partner of the Company in Isle of Man on August 3, 2012, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company resolved to transfer its statutory seat and principal establishment from Douglas, Isle of Man to the city of Luxembourg as from the date hereof without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance. All formalities, including the receipt of the consent from the Isle of Man Companies Registry, required under the laws of Isle of Man to give effect to that resolution have been duly performed; a copy of said resolution and consent shall remain annexed to the present deed;

III. That it results from the balance sheet of the Company as at July 31, 2012 that the net assets of the Company as of the date hereof correspond at least to the value of the share capital of the Company, a copy of the balance sheet of the Company as of July 31, 2012, having been signed *ne varietur* by the proxyholder on behalf of the Sole Partner and the notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

IV. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office and central administration of the Company from Douglas, Isle of Man to Luxembourg, with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;

2. Adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with the name AVOBONE Limited and acceptance of the Luxembourg nationality arising from the transfer of the registered office and central administration of the Company to Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;

3. Issuance of the currently unissued one thousand nine hundred and ninety-eight (1,998) shares in the share capital of the Company and payment of these shares by incorporation of part of the share premium in the amount of one thousand nine hundred and ninety-eight Pound Sterling (1,998.- GBP);

4. Deletion of the nominal value of the shares;

5. Conversion of the corporate capital currency from GBP into EUR at the exchange rate (median price) on July 31, 2012 of 1.- GBP = 1.27828 EUR;

6. Increase of the share capital of the Company by an amount of nine thousand nine hundred and forty-three Euros and forty-four Cents (9,943.44 EUR) in order to raise it from its current amount, after conversion, of two thousand five hundred fifty-six Euros and fifty-six Cents (2,556.56 EUR) to twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), without creation of new shares but by increasing the par value of the two thousand (2,000) existing shares;

7. Payment of the capital increase by incorporation of part of the share premium in the amount of nine thousand nine hundred and forty-three Euros and forty-four Cents (9,943.44 EUR);

8. Replace the two thousand (2,000) shares without indication of nominal value by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each;

9. Amendment and complete restatement of the Company's articles of incorporation so as to conform them to the laws of Luxembourg, as a consequence of the Company becoming a Luxembourg law governed company;

10. Acknowledgement of the resignation of Eunan TIMMINS and David SOLLY as directors of the Company, and the resignation of Premium Secretaries Limited as Company Secretary, effective as of the date hereof, and full discharge to the resigning directors and company secretary for the performance of their respective duties from the date of their appointment until the date of their resignation;

11. Appointment of (i) Mr. Pieter VAN DONGEN, company director, born on June 29, 1957 in Rotterdam (The Netherlands), residing in F-74140 Sciez, avenue Alfieri, Coudree 1 (ii) Mr. Dennis BOSJE, company director, born on 20 November 1965 in Amsterdam, the Netherlands, having his professional address at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (iii) Mr. Fabrice GEIMER, company director, born on 23 January 1978 in Arlon, Belgium, having his professional address at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, as managers of the Company for indefinite period;

12. Establishment of the registered office and central administration of the Company at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg; and

13. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing party requested the undersigned notary to record that:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to transfer the registered office, principal establishment and central administration of the Company from the Isle of Man to Luxembourg as from the date hereof, without the Company being dissolved but on the contrary with corporate continuance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "AVOBONE Limited", accepts the Luxembourg nationality and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of Luxembourg.

Third resolution

The Sole Shareholder:

- resolves to issue one thousand nine hundred and ninety-eight (1,998) currently unissued shares in the share capital of the Company and to pay them up by incorporation of part of the share premium in the amount of one thousand nine hundred and ninety-eight Pound Sterling (1,998.- GBP);

- resolves to suppress the nominal value of the two thousand (2,000) representative shares of the corporate capital;

- resolves to change the currency of the corporate capital, actually fixed at two thousand Pound Sterling (2,000.- GBP), and to express it henceforth in Euros, in accordance with the exchange rate (median price) on July 31, 2012 of 1.- GBP = 1.27828 EUR, rounded at two thousand five hundred fifty-six Euros and fifty-six Cents (2,556.56 EUR);

- resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine thousand nine hundred forty-three Euros and forty-four Cents (9,943.44 EUR) in order to raise it from its current amount, after conversion, of two thousand five hundred fifty-six Euros and fifty-six Cents (2,556.56 EUR) to twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), without creation of new shares but by increasing the par value of the two thousand (2,000) existing shares;

- states the aforesaid capital increase has been fully paid up by the Sole Shareholder by capitalization of part of the share premium in the aggregate amount of nine thousand nine hundred and forty-three Euros and forty-four Cents (9,943.44 EUR); and

- resolves to replace the two thousand (2,000) shares without indication of nominal value by twelve thousand five hundred (12,500 EUR) shares with a nominal value of one Euro (1.- EUR) each.

The evidence of existence of the share premium has been proved to the undersigned notary by the aforesaid balance sheet of the Company as at July 31, 2012;

The existence of such share premium is furthermore evidenced by a certificate established by the management of the Company, which certificate, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

All powers are conferred to the managers in order to implement the necessary bookkeeping amendments.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate the articles of association of the Company so as to conform them to Luxembourg law.

The restated articles of association of the Company will read as follows:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "AVOBONE Limited" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise.

3.2 The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect partner of the Company or any affiliated company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies"). It may also give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its Connected Companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial and/or financial transparts sociales with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

3.5 The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more partners.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form with a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the partners, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between partners.

When the Company has a sole partner, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one partner, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the partners representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of partners is kept at the registered office and may be examined by any partner on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The manager(s) need not to be partner(s).

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the partners.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the partner(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may deliberate and act validly only if a majority of its members are present or represented. Board decisions shall be validly adopted by a majority vote of the directors present or represented. Board decisions are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the single signature of any one Manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Partner(s)

Art. 11. General meetings of partners and Partners' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the partners are adopted at a general meeting of partners (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Partners' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Partners' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the partners, in accordance with the Articles.

Partners' Circular Resolutions signed by all the partners are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

(iv) When a share is encumbered by usufruct, bare owner's exercises along with the usufructuary, the voting rights attached to that share at extraordinary general meetings and the usufructuary has sole voting rights at ordinary general meetings, especially regarding the allocation of profits.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The partners are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or partners representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all partners at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the partners are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A partner may grant written power of attorney to another person, partner or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Partners' Circular Resolutions are passed by partners owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the partners are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Partners' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a partner's commitment to the Company require the unanimous consent of the partners.

Art. 12. Sole partner.

12.1. When the number of partners is reduced to one (1), the sole partner exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the partners and the General Meeting or to Partners' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole partner or the partner's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole partner are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager(s) and partners to the Company.

13.3. Any partner may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Partners' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The partners appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The partners determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend, unless the partners decide to refund the excess to the Company.

15.4 In case a share is held by a usufructuary and a bare owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the partners adopted with the consent of a majority (in number) of partners owning at least three-quarters of the share capital. The partners appoint one or more liquidators, who need not be partners, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the partners, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the partners in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Partners' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Partners' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the partners from time to time.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to acknowledge the resignation, effective as of the date hereof, of Eunan TIMMINS and David SOLLY as directors and of Premium Secretaries Limited as Company Secretary of the Company and to grant them full discharge for the performance of their respective duties, and (ii) to appoint as managers of the Company for indefinite period:

(i) Mr. Pieter VAN DONGEN, company director, born on June 29, 1957 in Rotterdam, (The Netherlands), residing at F-74140 Sciez, avenue Alfieri, Coudrée 1;

(ii) Mr. Dennis BOSJE, company director, born on November 20, 1965 in Amsterdam, the Netherlands, having his professional address at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich; and

(iii) Mr. Fabrice GEIMER, company director, born on 23 January 1978 in Arlon, Belgium, having his professional address at L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich;

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to establish the registered office and the principal establishment of the Company at 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Estimate of costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le cinquième jour d'octobre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg);

A COMPARU:

La société AVOBONE N.V., ayant son siège social à Kaya Richard J. Beaujon, Landhuis Joonchi, Curacao, enregistrée auprès du registre de Commerce de L'île de Man sous le numéro 11781 (0),

ici représentée par Monsieur Fabrice GEIMER, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

I. que AVOBONE N.V. (l'Associé Unique), est l'unique détenteur de toutes les parts sociales de AVOBONE Limited, une société régie et existant sous les lois de l'île de Man, ayant son siège social à P.O. Box 227 Clinch's House, Lord Street, Douglas, IM99 1RZ Ile de Man et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'île de Man sous le numéro 043001C (la Société).

II. Que par résolution des associé unique de la Société valablement adoptée le 3 août 2012 à Douglas, Ile de Man, agissant conformément aux statuts de la Société, la Société a décidé de transférer son siège social et son principal établissement de Douglas, Ile de Man, à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique. Toutes les formalités, y compris l'obtention du consentement du Registre des Sociétés de l'île de Man, requises par le droit de l'île de Man afin de réaliser cette décision ont d'ores et déjà été accomplies; une copie de ladite résolution et dudit consentement resteront annexés au présent acte.

III. Qu'il ressort du bilan de la Société daté du 31 juillet 2012 que les actifs nets de la Société à la date des présentes correspondent au moins à la valeur du capital social, une copie du bilan de la Société daté du 31 juillet 2012, ayant été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société de l'île de Man à Luxembourg-Ville à compter de la date des présentes sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique;

2. Adoption par la Société de la forme légale d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination sociale AVOBONE Limited et acceptation de la nationalité luxembourgeoise découlant du transfert de son siège social et du principal établissement de la Société à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Émission des mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.998) parts sociales non encore émises du capital social de la Société et paiement de ces parts sociales par incorporation d'une partie de la prime d'émission pour un montant de mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (1.998,- GBP);

4. Suppression de la valeur nominale des parts sociales;

5. Conversion de la devise d'expression du capital social de GBP en EUR au taux de change (prix médian) du 31 juillet 2012 de 1,- GBP = 1,27828 EUR;

6. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de neuf mille neuf cent quarante-trois Euros et quarante-quatre Cents (9.943,44 EUR) afin de le porter de son montant actuel, après conversion, de deux mille cinq cent cinquante-six Euros et cinquante-six Cents (2.556,56 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des deux mille (2.000) parts sociales existantes;

7. Libération de l'augmentation de capital par incorporation d'une partie de la prime d'émission pour un montant de neuf mille neuf cent quarante-trois Euros et quarante-quatre Cents (9.943,44 EUR);

8. Remplacement des deux mille (2.000) parts sociales sous désignation de valeur nominale par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR);

9. Modification et refonte des statuts de la Société afin de les rendre conformes au droit luxembourgeois, en conséquence de l'acceptation par la Société de la nationalité luxembourgeoise;

10. Acceptation de la démission de Monsieur Eunan TIMMINS et Monsieur David SOLLY, en qualité de directeurs et de la démission de Premium Secretaries Limited en qualité de «Company Secretary» de la Société avec effet à ladite date, et pleine décharge au directeurs démissionnaires et au «Company Secretary» pour l'exercice de leurs fonctions respectives à partir de leur nominations jusqu'à leurs démissions;

11. Nomination de (i) Monsieur Pieter VAN DONGEN, dirigeant de sociétés, né le 29 juin 1957 à Rotterdam (Pays-Bas), demeurant à F-74140 Sciez, avenue Alfieri, Coudrée 1 (ii) Monsieur Dennis BOSJE, dirigeant de sociétés, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich (iii) Monsieur Fabrice GEIMER, dirigeant de sociétés, né le 23 janvier 1978 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich, comme gérants de la société pour une durée indéterminée;

12. Etablissement du siège social, du principal établissement et du lieu de gestion effective de la Société au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg; et

13. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante a requis le notaire instrumentant d'enregistrer que:

Première résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société de l'Ile de Man à Luxembourg à compter de la date des présentes, sans dissolution de la Société mais avec continuation de sa personnalité juridique.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide que la Société revêt la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination "AVOBONE Limited", accepte la nationalité luxembourgeoise et sera, à compter de la date des présentes, soumise aux lois du Grand-Duché du Luxembourg.

Troisième résolution

L'Associé Unique:

- décide d'émettre les mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1.998) parts sociales non encore émises du capital social de la Société et de les libérer moyennant incorporation d'une partie de la prime d'émission pour un montant de mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit Livres Sterling (1.998,- GBP);

- décide de supprimer la valeur nominale des deux mille (2.000) parts sociales représentatives du capital social;

- décide de convertir la devise d'expression du capital social, actuellement fixé à deux mille Livres Sterling (2.000,- GBP), pour l'exprimer dorénavant en euros, sur base du taux de change (prix médian) du 31 juillet 2012 de 1,- GBP = 1,27828 EUR, arrondi à deux mille cinq cent cinquante-six Euros et cinquante-six Cents (2.556,56 EUR);

- décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf mille neuf cent quarante-trois Euros et quarante-quatre Cents (9.943,44 EUR) afin de le porter de son montant actuel, après conversion, de deux mille cinq cent cinquante-six Euros et cinquante-six Cents (2.556,56 EUR) à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles, mais par l'augmentation du pair comptable des deux mille (2.000) parts sociales actuellement émises;

- constate que l'augmentation de capital ci-avant a été entièrement payée par l'Associé Unique, moyennant incorporation au capital d'une partie de la prime d'émission au montant total de neuf mille neuf cent quarante-trois Euros et quarante-quatre Cents (9.943,44 EUR); et

- décide de remplacer les deux mille (2.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR).

La justification de l'existence de la prime d'émission a été rapportée au notaire instrumentant par le prédat bilan daté du 31 juillet 2012.

L'existence de la prime d'émission a été en outre prouvée par un certificat établi par la gérance de la Société, lequel certificat, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Tous pouvoirs sont conférés aux gérants pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier et de reformuler les statuts de la Société pour les rendre conformes au droit luxembourgeois.

Les statuts reformulés de la Société auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "AVOBONE Limited" (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi au Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces

circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, parts sociales et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société pourra également apporter toute assistance financière, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, sans que celui-ci ne soit substantiel, ou à toute société qui serait associé direct ou indirect de la Société, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprise comme les «Sociétés Apparentées»). La Société pourra accorder toute garantie, fournir tout gage ou toute autre forme de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tout contrat ou obligation de la Société ou de Sociétés Apparentées

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

3.5 L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement un/des associé(s).

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le Conseil.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si une majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature individuelle d'un (1) gérant.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

(iv) Lorsqu'une part sociale est grevée d'usufruit, son nu-propiétaire exerce avec l'usufruitier, le droit de vote attaché à ladite part lors des assemblées générales extraordinaires et son usufruitier exerce seul ce droit de vote lors des assemblées générales ordinaires, spécialement en ce qui concerne l'affectation des bénéfices.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant, à moins que les associés décident de reverser l'excès à la Société.

15.4 Au cas où la part sociale est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Cinquième résolution

L'assemblée décide (i) de constater la démission, effective à la date des présentes, de Monsieur Eunan TIMMINS et Monsieur David SOLLTY, en qualité de directeurs et de la démission de Premium Secretaries Limited en qualité de «Company Secretary» de la Société et de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandat respectifs et (ii) de nommer comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

(i) Monsieur Pieter VAN DONGEN, dirigeant de sociétés, né le 29 juin 1957 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant à F-74140 Sciez, avenue Alfieri, Coudrée 1;

(ii) Monsieur Dennis BOSJE, dirigeant de sociétés, né le 20 novembre 1965 à Amsterdam, Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich; et

(iii) Monsieur Fabrice GEIMER, dirigeant de sociétés, né le 23 janvier 1978 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle à L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social, le principal établissement et lieu de gestion effective de la Société au 5, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.300,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. GEIMER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47214. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133041/655.

(120175591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Luxport, Société Anonyme.

Siège social: L-6688 Mertert, Port de Mertert.

R.C.S. Luxembourg B 42.132.

Alle Aktionäre bestätigten in der Generalversammlung der Luxport vom 19. Mai 2010 die Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder, namentlich Herrn Jean-Marc Kieffer, Herrn Jean Hoffmann, Herrn Léon Beck, Herrn Arthur Lorang, Herrn Charles Louis Ackermann, Herrn Jan Loewenguth und Herrn Thomas Maasen für die Amtszeit von drei Jahren bis zur Bendigung der Generalversammlung, die über die Entlastung des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2012 entscheidet. In der selben Generalversammlung werden Herr Arthur Lorang in seinem Amt als Vorsitzender des Verwaltungsrates und Herr Jan Loewenguth in seinem Amt als Vizevorsitzender des Verwaltungsrates für eine Dauer von 3 Jahren bis zur Bendigung der Generalversammlung, die über die Entlastung des Verwaltungsrates für das Geschäftsjahr 2012 entscheidet, wiedergewählt.

Alle Aktionäre erklärten in der Generalversammlung am 16. April 2010, daß das Verwaltungsratsmitglied Herr Joseph Prost wirksam mit sofortiger Wirkung sein Amt als Mitglied des Verwaltungsrates niedergelegt hat und damit aus der Luxport ausgeschieden ist.

Das Mitglied des Verwaltungsrates Herr Marc Lambert verstarb im Jahre 2011 und scheidet dementsprechend aus dem Verwaltungsrat aus. Er wird nicht ersetzt werden.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 19.09.2012.

Référence de publication: 2012133331/22.

(120175582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Resinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 98.597.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 10 octobre 2012 que:

- Monsieur Ivo Hemelraad démissionne de son poste de gérant B avec effet immédiat;
- Monsieur Wim Rits démissionne de son poste de gérant B avec effet immédiat;
- Madame Charlotte Lahalje-Hultman est nommée gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- Madame Elin Sjoling est nommée gérant B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132842/15.

(120175288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Saturn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 171.605.

Rectificatif suite au dépôt en date du 28 septembre 2012 sous le numéro L120167434

Il résulte du transfert de parts sociales de la Société en date du 21 septembre 2012, que 1.250.000 parts sociales détenues dans la Société par GS Lux Management Services S.à r.l., ayant son adresse professionnelle au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 88.045, ont été transférées comme suit:

583.489 parts sociales à GS Capital Partners VI Fund, L.P. ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, USA – 19801 New Castle Country, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4298631;

485.325 parts sociales à GS Capital Partners VI Offshore Fund, L.P. ayant son siège social au Uglan House, South Church Street, KY - KY-309 GT George Town, Iles Cayman, enregistrée auprès du Register of Exempted Limited Partnership sous le numéro MC-19252;

20.737 parts sociales à GS Capital Partners VI GmbH & Co. KG ayant son siège social au Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60308 Frankfurt am Main, Germany, enregistrée auprès du Handelsregister du Amtsgericht Frankfurt am Main sous le numéro HRA 43550;

160.449 parts sociales à GS Capital Partners VI Parallel, L.P. ayant son siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, USA – 19801 New Castle Country, Delaware, USA, enregistrée auprès du Secretary of State of Delaware sous le numéro 4210108;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Saturn S.à r.l.
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2012133453/29.

(120175504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Rib Elec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 3-5, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 170.665.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 65101 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132844/10.

(120175115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Robben Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaures.

R.C.S. Luxembourg B 158.384.

La version abrégée des comptes au 31 décembre 2011 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012132849/11.

(120175191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Roc Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 86.026.

Par la présente, la société FIFEC S.A. Fiduciaire Internationale Finance Expertise Comptable, dénonce le siège social de la société Roc Invest S.A. registre de commerce B 86026 de son adresse actuelle, 71, route d'Arlon, L – 8009 Strassen et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 10/10/2012.

Référence de publication: 2012132850/10.

(120175162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Finmetal International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.283.

L'an deux mille douze, le premier octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "BERCAM INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51945;

2) La société anonyme "STEFIN INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51959;

3) La société anonyme "FINEPRO INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51948;

4) La société anonyme "RM INTERNATIONAL S.A.", établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 51954.

Toutes sont ici représentées par Madame Sarah LOBO, Master of Commerce, demeurent professionnellement à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu de quatre procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "FINMETAL INTERNATIONAL S.à r.l.", (la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 31, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59283, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 13 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 453 du 20 août 1997,

et que les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par ledit notaire Jean SECKLER, en date du 13 mai 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 762 du 19 juillet 2003;

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, par leur mandataire, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide avec effet immédiat de procéder à la liquidation de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accorder décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à la date des présentes.

L'Assemblée décide de reconnaître, approuver, ratifier et reprendre au compte de la Société tous les actes pris par les gérants de la Société pour la période débutant à la date de constitution de la Société et se terminant à ce jour et de renoncer à son droit d'exercer tout recours à l'encontre des gérants résultant de leur gestion de la Société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer "BERKS FINANCE S.A.", une société anonyme de droit panaméen, établie et ayant son siège social à Panama, Marbella, 53rd Street, MMG Building, 2nd Floor, (République de Panama), inscrite au Registro Público de Panama, Mercantil, Microjacket 748443, sous le numéro 2053778, en tant que liquidateur (le Liquidateur) de la Société.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'Assemblée décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulés dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'Assemblée décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'Assemblée décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation aux associés ou à l'associé unique de la Société, conformément à l'article 148 de la Loi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. LOBO, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2012. LAC/2012/47161. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012133191/77.

(120175505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Ronndriesch 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 75.773.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 6 août 2012, que les résolutions suivantes ont été prises:

Les mandats de l'administrateur Monsieur Aloyse Wagner et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une nouvelle période et prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de la société statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31.12.2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012132851/15.

(120175225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

RPM Group Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 156.365.

Il convient de noter que l'adresse de l'associé Magnus Kottenauer est la suivante Fryxellsgatan, 1A, 114 25 Stockholm; et celle de l'associé Per Ivarsson est la suivante: Årtullsvagen 3, 181 43 Lidingö.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132852/12.

(120175287) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Shield Finance Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 153.273.

EXTRAIT

Il est à noter qu'à compter du 1^{er} octobre 2012, l'adresse professionnelle de Monsieur Geoffrey Henry, gérant de classe A de la Société, a changé et est désormais la suivante: 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012132859/15.

(120175359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Société Hippique et d'Élevage S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8533 Elvange, 82, Haaptstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 91.931.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour compte de Société Hippique et d'Élevage S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2012132868/12.

(120175301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Shield Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 128.939,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.202.

—
EXTRAIT

il est à noter que le siège social de la société Pentagon Holdings S.à r.l., associé unique de la Société, a été transféré au 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg à compter du 1^{er} octobre 2012.

Il est également à noter qu'à compter du 1^{er} octobre 2012, l'adresse professionnelle de M. Geoffrey Henry, gérant de classe A de la Société, a changé et est désormais la suivante: 1-3 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012132860/17.

(120175376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Sogescap Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 158.390.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012132869/10.

(120175275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Solar Generation Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 866.135,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 132.733.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132871/11.

(120175174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Willerfunds Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard F.D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 23.561.

- Il résulte d'une lettre adressée en date du 2 octobre 2012 au Conseil d'Administration par Monsieur Massimiliano ZANON qu'il démissionne de sa fonction d'administrateur.
- Il résulte d'une lettre adressée en date du 2 octobre 2012 au Conseil d'Administration par Monsieur Massimo ZANON qu'il démissionne de sa fonction d'administrateur.
- Il résulte d'une lettre adressée en date du 3 octobre 2012 au Conseil d'Administration par Monsieur Edgardo POUTOUKIAN qu'il démissionne de sa fonction d'administrateur.

Luxembourg, le 10 octobre 2012.

Pour WILLERFUNDS MANAGEMENT COMPANY S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2012132958/16.

(120175120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

SARL du Ried, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8390 Nospelt, 3C, rue Leck.
R.C.S. Luxembourg B 118.945.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132879/9.

(120175323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Stockhorn Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 128.077.

Im Jahre zwei tausendzwoölf, den vierundzwanzigsten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Herr Joachim WÖRZ, Diplomkaufmann, geboren in Wangen, (Bundesrepublik Deutschland), am 7. Januar 1961, wohnhaft in L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur.

Welche erschienene Partei den amtierenden Notar ersucht zu beurkunden, dass sie die einzige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung " Stockhorn Properties S.à r.l.", mit Sitz in L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 128.077, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 27. April 2007 veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 1407 du 10. Juli 2007, ist,

und dass sie den amtierenden Notar ersucht, die von ihr gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Adresse des Gesellschaftssitzes nach L-2311 Luxembourg, 47, avenue Pasteur zu verlegen, und demzufolge Absatz 1 von Artikel 5 der Statuten abzuändern, welcher künftig folgenden Wortlaut hat:

" **Art. 5. (Absatz 1).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxembourg."

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Gesellschaftszweck zu erweitern und somit Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu erteilen:

Art. 2. Der Zweck der Gesellschaft ist, sowohl im Großherzogtum Luxemburg als auch im Ausland, für Eigenbedarf, der Erwerb, die Veräußerung, die Vermietung, die Verwaltung und die Verwertung von jeglichen Immobilien.

Gegenstand der Gesellschaft sind weiterhin alle Handlungen, die in direktem oder indirektem Zusammenhang mit der Beteiligungnahme in jeglicher Form in irgendwelchen Gesellschaften, mit der Verwaltung, dem Management, der Kontrolle und der Entwicklung dieser Beteiligungen stehen.

Sie kann ihre Gelder verwenden zur Gründung, Verwaltung, Entwicklung und Verwertung eines Portfolios aus jeglichen Sicherheiten und Patenten jeder Herkunft, zur Beteiligung an Gründung, Entwicklung und Kontrolle jeglicher Unterneh-

men, zum Erwerb durch Einbringung, Zeichnung, Übernahme oder Kaufoption oder anderweitig von jeglichen Sicherheiten und Patenten, deren Veräusserung durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie, sowie zur Gewährung von Unterstützung, Darlehen, Vorschüssen oder Garantien an die Unternehmen, an denen sie beteiligt ist.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen."

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen und für die sie haftet, beläuft sich auf ungefähr achthundert Euro.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Bevollmächtigte der erschienenen Partei, namens handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Joachim WÖRZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 30 août 2012. Relation GRE/2012/3183. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Für gleichlautende Ausfertigung erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012132875/53.

(120174987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Scenes d'Interieur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9050 Ettelbruck, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 135.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCENES INTERIEUR Sarl

Signature

Référence de publication: 2012132883/11.

(120175327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

SDB Mercurio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte-Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 141.016.

Extrait du 27 septembre 2012

Veillez noter que le siège social de la Société a été transféré du 41, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg à l'adresse suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763

Luxembourg L'adresse professionnelle de Monsieur Xavier Poncelet et Monsieur Ismaël Dian, gérants A de la Société, est désormais la suivante:

5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

L'adresse professionnelle de Madame Marie-Eve Nyssen, gérant A de la Société, est désormais la suivante:

11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg

Luxembourg, le 27 septembre 2012.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2012132884/20.

(120175135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Sport 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.875.

—
Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration en date du 8 octobre 2012

Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2012:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur Guy HORNICK, administrateur démissionnaire en date de ce jour.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132910/15.

(120175351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

SEE Car Park Investors SCA, SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 102.161.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Octobre 2012.

Référence de publication: 2012132890/11.

(120175337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Shai Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 47.122.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de Shai Holding SA (la Société) tenue à Luxembourg le 26 Juin 201

Par l'assemblée générale annuelle en date du 26 Juin 2012, les actionnaires de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Réélire M. Bruno Nieuwland, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013; et

- Réélire M. François-Xavier Roger, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013; et

- Réélire M. Mikael Grahne, ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fort Bourbon L-1249 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

- Elire Ernst & Young SA Luxembourg ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, Luxembourg, L-5365 Munsbach, Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132895/20.

(120175423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

SL Group SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.979.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 octobre 2012.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2012132899/14.

(120175122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Sport 3000 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 75.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132909/9.

(120175341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Socfinaf S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 4, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 6.225.

Le Bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/05/2012.

Référence de publication: 2012132902/10.

(120175448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

SOF International Hotel Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.045.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2012.

Référence de publication: 2012132904/11.

(120175173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Syrtals International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.

R.C.S. Luxembourg B 83.398.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 septembre 2012:

1. L'Assemblée accepte la démission de l'Administrateur, Madame Françoise MAGI, Employée privée, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

2. En remplacement de l'Administrateur démissionnaire, l'Assemblée décide de nommer en qualité de nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015:

- Monsieur Thibaud MARCHAIS, Employé privé, domicilié professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE

20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2012132919/19.

(120175307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Transrent S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.
R.C.S. Luxembourg B 89.575.

Il résulte du Procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 10 octobre 2012 que le mandat du commissaire aux comptes, la société EUROPEAN AUDIT a été reconduit pour une période de 6 ans soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale prévue en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice social 2017.

De même, il est pris acte de la démission de Mme Cordula FRANCK de son mandat d'administrateur. L'assemblée a décidé de nommer en son remplacement M. Nico FRANCK, né le 2/01/1953 à Luxembourg, demeurant 22, rue Jean Schoetter à L-2523 Luxembourg. Son mandat expirera avec la tenue de l'assemblée générale prévue en 2018 statuant sur les comptes de l'exercice social 2017.

Référence de publication: 2012132936/14.

(120175177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Textilpar Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 44.367.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue au siège social le 25 mai 2012

- Les mandats d'Administrateurs de Messieurs Roger Caurla, maître en droit, né le 30 octobre 1955 à L-Esch-sur-Alzette et Alain Vasseur, consultant, né le 24 avril 1958 à L-Dudelange, demeurant à L-8277 Holzem, 3 rue de Mamer, sont renouvelés pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

- Le mandat d'Administrateur de Monsieur Celso Gomes Domingues n'est pas reconduit.

- Monsieur Pascal De Graeve, employé privé, né le 18 décembre 1969 à Arlon (B) et demeurant au 8 rue du Stade à B -6741 Vance est nommé en tant que nouvel Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2018.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société Triple A Consulting, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61417 et domiciliée au 2, Millegassel à 2156 Luxembourg (Luxembourg) est reconduit pour une période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée de 2018.

Certifié sincère et conforme

TEXTILPAR INVESTISSEMENTS S.A.

Référence de publication: 2012132927/19.

(120175436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

The Nile Growth Company, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 58.985.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour THE NILE GROWTH COMPANY

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Valérie GLANE / Corinne ALEXANDRE

Fondé de pouvoir / -

Référence de publication: 2012132928/15.

(120175267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Advent PPF & Cy S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 160.980.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 5 septembre 2012, d'accepter la démission avec effet au 1^{er} septembre 2012 de:

- Monsieur Milan Kulich.

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 5 septembre 2012, de nommer en tant que Commissaires de la Société avec effet au 1^{er} septembre 2012 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017:

- Monsieur Per Harkjaer, né le 28 avril 1957 à Virum, Danemark, résidant au Oakridge House, 6 Montrose Gardens, Oxshott KT22 0UU, Pays-Bas; et

- Monsieur Scott Knutson, né le 27 août 1966 à Virum, Danemark, résidant au Oakridge House, 6 Montrose Gardens, Oxshott KT22 0UU, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012133003/20.

(120175563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

The Van Daalen Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 152.019.

Les comptes annuels rectificatifs au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en remplacement du dépôt L120129277 du 25/07/2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132930/10.

(120175224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Themis Realty, Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 134.159.

Le bilan abrégé au 30 juin 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2012132931/10.

(120175193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

V-International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 14, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 142.588.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132947/9.

(120175480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Bellevue Funds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 145.566.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 10. Oktober 2012

Sechster Beschluss

Die ordentliche Generalversammlung beschließt,

- Herrn André Rüegg, Seestrasse 16, CH-8700 Küsnacht-Zürich,
- Herrn Martin Vogel, 19, Rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg,
- Herrn Daniel Sigg, Seestrasse 16, CH-8700 Küsnacht-Zürich,
- Herrn Jean-François Schock, 8, Avenue de Lothier, B-1150 Brüssel, und
- Herrn Patrick Fischli, Seestrasse 16, CH-8700 Küsnacht-Zürich

bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Gesellschaft, die über den Jahresabschluss für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2013 entscheiden wird, als Mitglieder des Verwaltungsrats wieder zu ernennen.

Die ordentliche Generalversammlung beschließt ebenfalls,
PricewaterhouseCoopers S.à.r.l., 400, Route d'Esch, L-1471 Luxembourg
als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die über den Jahresabschluss der Gesellschaft für das Geschäftsjahr endend zum 30. Juni 2013 entscheiden wird, wieder zu ernennen.

Für Bellevue Funds (LUX)
Société d'Investissement à capital variable
RBC Investor Services Bank S.A.
Société anonyme

Référence de publication: 2012133046/25.

(120175772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Valfrais-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8824 Perle, 4, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 82.304.

Extrait du procès verbal d'assemblée générale du 18 mai 2012

A l'unanimité, les soussignés actionnaires de la société de droit luxembourgeois VALFRAIS-LUX SA dont le siège social est au n° 4, rue de la Poste, L - 8824 PERLE décident par la présente:

- de reconduire les mandats d'administrateur pour une durée de 6 années de:
- * WARZEE Louis-Marie, domicilié 22, chaussée de Marche, à B - 5330 ASSESSE
- * MAILLEUX Cécile, domiciliée 22, chaussée de Marche, à B - 5330 ASSESSE
- * WARZEE Charlotte, domiciliée 34, rue du Pourrain, à B - 5330 ASSESSE
- de reconduire le mandat d'administrateur délégué pour une durée de 6 années de:
- * WARZEE Louis-Marie, domicilié 22, chaussée de Marche, à B - 5330 ASSESSE
- de reconduire le mandat du commissaire au compte pour une durée de 6 années de:
- * PIERRET Jean-Louis, domicilié 67, Bercheux, à B - 6640 VAUX-SUR-SURE

Fait à Perlé, le 18 mai 2012.

WARZEE L-M / MAILLEUX C. / WARZEE C.

Référence de publication: 2012132948/19.

(120175404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Winfania Lux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 144.912.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012132959/10.

(120175239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Orox Capital Investment, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 129.567.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 21 juin 2012

- L'Assemblée Générale décide de réélire Charles Spierer en tant qu'administrateur pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée Générale décide d'élire Pierre Jacquot (né le 15 août 1971 à Rouen, France, et domicilié professionnellement au 36, rue des Maraîchers, CH-1205 Genève), Christoph Lanz (né le 2 janvier 1976 à Ried Im Innkreis, Autriche, et domicilié professionnellement au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg) et Guy Verhoustraeten (né le 9 juin 1958 à Liège, Belgique et domicilié professionnellement au 20, Boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg) en tant qu'administrateurs pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

- L'Assemblée Générale décide de réélire le Réviseur d'Entreprises, Deloitte S.A., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2013.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire,
Le Réviseur d'Entreprises est:
Deloitte S.A, ayant son siège social à 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Luxembourg, le 12 octobre 2012.
BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE
Société Anonyme

Référence de publication: 2012133378/25.
(120175807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Witralux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 163.654.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Weiswampach, le 08/10/2012.

Référence de publication: 2012132960/10.
(120175338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Zamataimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 31.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012132965/9.
(120175243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

3 P Lente Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.640.000,00.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 1A, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 140.764.

Les comptes annuels au 31 mars 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 5 octobre 2012.

Référence de publication: 2012132967/11.
(120175175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

JW 11X (LUX) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 170.366.

—
EXTRAIT

Par décision en date du 1^{er} octobre 2012, le siège social de l'associé unique de la Société, JW 11X Holdings (LUX) S.à r.l., a été transféré du 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg au 46a, avenue John F Kennedy, 2^{ème} étage, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2012132988/16.
(120175356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Advantage Financial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 139.545.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2012

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration de Advantage Financial S.A., une société anonyme ayant son siège social à 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg en date du 1^{er} octobre 2012 que:

- M. Francesco Confuorti, Managing Director, né le 27 août 1956 à Matera (Italie), demeurant à 5, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg a été nommé en tant que président du conseil d'administration pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour Advantage Financial S.A.

Matthias Wohlfahrt

Référence de publication: 2012133002/16.

(120175532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

A.M.E. Action Musique Export s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg, 10, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 48.978.

—
Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12/10/2012.

Signature.

Référence de publication: 2012133001/10.

(120175907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Algeco/Scotsman Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 91.227.430,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.028.

—
Extrait des résolutions des associés en date du 17 septembre 2012

En date du 17 septembre 2012, les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

Monsieur Gordon Christopher Horsfield en qualité de Gérant Non-Exécutif de Classe A de la Société et ce avec effet au 1^{er} août 2012.

Luxembourg, le 11 octobre 2012.

Pour extrait analytique conforme

Eric Lechat

Gérant de classe B

Référence de publication: 2012133005/17.

(120175626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.

Batilux Ecoconcept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 155.444.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012133049/10.

(120176274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2012.
